

Enfance Jeunesse
2: 03.44.24.90.90
f.ayrault@saintmaximin.eu

# DOSSIER D'INSCRIPTION - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 (Septembre 2023 à août 2024)

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet de pré-inscrire votre (vos) enfant(s) :

- Au restaurant scolaire,
- Au transport scolaire,
- Au périscolaire,
- À l'accueil de loisirs,
- À l'étude.

Il faudra ensuite procéder à l'inscription via le site périscoweb (via <u>www.saintmaximin.eu</u>) pour chaque jour souhaité. Ce dossier d'inscription est à rapporter, dûment complété et accompagné des justificatifs demandés, à :

L'Accueil de Loisirs Guy Môquet, 42 rue des fontaines.
L'accueil de la Mairie, 15 rue Jean Jaurès.
Avant fin juin
Les dossiers non complets ne seront pas acceptés

# **PIÈCES À FOURNIR:**

Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer,	
facture EDF ou de téléphone)	
Photocopie du livret de famille	
Carte identité (parents)	
Attestation d'assurance responsabilité civile (obligatoire) et individuel corporel (vivement	
conseillé) 2023-2024	
Ce dossier complété et signé	
Fiche sanitaire de liaison avec une photocopie du carnet de vaccinations à jour	
En cas de séparation des parents, toute pièce justificative relative au droit de garde	
exclusif	
Attestation CAF ou MSA portant le n° d'allocataire	





# 1. MODALITÉS D'INSCRIPTION:

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), le présent dossier dûment complété avec les justificatifs demandés doit être impérativement retourné en mairie ou à l'ALSH courant juin 2023.

#### Les préinscriptions sur le site Périscoweb sont obligatoires :

- Restaurant scolaire : 4 jours avant la date du repas.

- Transport scolaire : avant le 4 septembre 2023.

Périscolaire : la veille avant 11h00.
Accueil de loisirs : 10 jours avant.

- Vacances scolaires :

15 jours avant le 1er jour pour les petites vacances scolaires 1 mois avant le 1er jour pour les congés d'été juillet et août.

NB : Si vous ne disposez pas de connexion internet et que vous souhaitez saisir vos réservations sur le site, un espace multimédia est à votre disposition les mercredis de 14h à 16h espace multimédia (à côté de la bibliothèque). Vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) avec le document papier à disposition à l'accueil de la mairie. Ce document est à remettre à la mairie qui se chargera de réserver sur le site périscoweb.

# 2. FONCTIONNEMENT DES SERVICES:

## 2.1. RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend le temps de repas et la pause méridienne de 11h30 à 13h30.

Le restaurant scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 11h30 à 13h30.

Pour le mercredi, la restauration scolaire est réservée aux enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

Vous pouvez consultez en ligne les menus de la restauration scolaire sur le site : www.saintmaximin.eu

#### 2.2. TRANSPORT SCOLAIRE

Les quartiers concernés par le transport scolaire sont : Le Verbois, rue de Perkata, AME/ZAET, impasse des Cerisiers, l'Economat. le Vieux Moulin.

Le ramassage scolaire est assuré par un prestataire. Un accompagnateur (personnel communal) est présent dans chaque véhicule pour veiller à la sécurité des enfants lors de l'arrivée dans le bus, pendant le transport et lors de la descente des enfants.

Il est rappelé qu'une personne responsable doit être à l'arrivée du bus pour récupérer le ou les enfant(s), sauf sur présentation d'une autorisation à partir seul trajet arrêt de bus/domicile.

En cas d'absence du responsable à la descente du bus, l'enfant sera confié au service périscolaire.

Un horaire de bus vous sera communiqué avant la rentrée scolaire.

#### 2.3. PÉRISCOLAIRE

Le périscolaire fonctionne en période scolaire. Ce service est assuré tous les matins les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h30 et tous les soirs les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h00.

Le périscolaire maternel et élémentaire, les enfants sont accueillis dans le réfectoire de l'école maternelle.





#### 2.4. L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) fonctionne :

- les mercredis en période scolaire de 7h00 à 19h00 avec ou sans repas.
- en période de vacances scolaires de 7h00 à 19h00 avec ou sans repas.

#### • Les activités du mercredi matin :

Deux types d'activités :

- Le dispositif d'accompagnement scolaire de 9h30 à 11h30, pour une séance d'une heure, encadrée par deux instituteurs.

Les activités sportives ou culturelles artistiques de 9h30 à 11h30.

La préinscription est obligatoire pour constituer les groupes. Un engagement de 6 mercredis (entre chaque période de vacances) est demandé afin de garantir la qualité et le suivi des séances.

## 2.5. INFORMATION RELATIVE À L'ÉTUDE

L'étude se déroule de 16h30 à 18h00 à l'école élémentaire Danielle CASANOVA. Pour les familles le souhaitant, les enfants pourront intégrer le périscolaire à partir de 18h00 jusqu'à 19h00.

#### 3. TARIFICATION ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Le transport scolaire est un service gratuit pris en charge par la commune.

La restauration scolaire, le périscolaire, ainsi que l'accueil de loisirs sont des services payants.

La tarification est basée sur le reste à vivre, celui-ci est calculé à partir de vos revenus et de votre situation familiale.

Le calcul se fait auprès du service social, ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 17h30.

9 rue Jean Jaurès, 60740 Saint-Maximin - 03 44 25 51 76 - social@saintmaximin.eu

Si cette modalité n'est pas effectuée, la tarification de vos prestations sera fixée au tarif le plus élevé, aucune modification ne sera possible rétroactivement.

Documents à fournir pour le calcul :

- Dernier avis d'imposition
- Attestation CAF
- Pension alimentaire versée ou reçue
- Quittance de loyer
- Livret de famille

Vous pouvez régler vos factures par carte bancaire sur le site périscoweb, en mairie au service finances tous les lundis soit en espèces, en chèques pour le périscolaire, étude et ALSH (à l'ordre de régie CLS périscolaire), pour la restauration scolaire (à l'ordre de régie cantine), pour les ateliers municipaux (à l'ordre de régie activités) ou chèques CESU (pour certaines prestations).

En cas d'annulation de dernière minute, les prestations seront facturées sauf sur présentation d'un certificat médical transmis avant le 10 du mois suivant.





## Infos pratiques :

⇒Pour tous renseignements relatifs à la scolarité de votre enfant, vous pouvez joindre :

#### **ÉCOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DANIELLE CASANOVA:**

Directrice: Karine TACONNET 03 44 25 04 41 / 03 44 24 06 46

⇒Pour toutes questions relatives au périscolaire, à l'accueil de loisirs, la pause méridienne :

# **SECTEUR ENFANCE JEUNESSE**

Responsable : Florence AYRAULT

f.ayrault@saintmaximin.eu 09 84 13 74 19 / 07 77 26 27 36

#### ALSH GUY MÔQUET

Direction ALSH: Laure SANTERRE

Lsanterre@saintmaximin.eu 03 44 24 90 90 / 06 30 55 39 78 (9h 17h)

Direction ALSH périscolaire :

enfance@saintmaximin.eu 03 44 24 90 90 / 07 78 41 50 30 (7h à 9h et 16h30 19h)

⇒Pour toutes questions relatives à la facturation : **SERVICE FINANCES : Éva CARTIER** 

e.cartier@saintmaximin.eu 03 44 61 18 40

⇒Pour toutes questions relatives aux ateliers sportifs et culturels : **SERVICE DES SPORTS : Jean-Michel LARDIER** 

jm.lardier@saintmaximin.eu 03 44 61 18 34





# Fiche de renseignements

	Choix c	oncerné par le dossi	er unique d'inscript	tion
□ Restauration scola	ire		Ébuda	
□ Accueil de loisirs			Étude	
□ Transport scolaire			Périscolaire	
	Représent	ant légal 1 ou assista	nt familial ou tuteu	r légal
Nom d'usage : Nom de naissance : Date de naissance : Adresse : Code postal : Téléphone fixe : / / Courriel :		Téléphone Portable :	Prénom :	e,) :  éléphone pro : / / / /
Godinor:				
Nom d'usage : Nom de naissance : Date de naissance : Adresse :				ə,) :
Code postal : Téléphone fixe : / / Courriel :	/ / 1	Téléphone Portable :		Téléphone pro : / / / /
		Informations supp	lémentaires	
N° de sécurité sociale :  □ Allocataire CAF (régime Nom et prénom de l'allocat Nombre d'enfants à charge	aire :		A ou Autre) □ ፡ N°d'allocataire :	Sans Régime
Situation Familiale :   Mari	é(e) □ Couple	e □ Célibataire □ sépar ENFANTS DE LA		Pacsé(e) □ veuf (ve)
Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarisé / établissement	Régime Alimentaire (Sans Porc Sans viande, PAI, Normal)
Formulaire complété le :			Signature(s) obliga	atoire(s)





# Fiche de renseignements

Nom et prénom de (de	s)l'enfant(s) :		
Il est demandé de prése	enter ces personnes p	s à prendre en charge l'enfant. préalablement. L'enfant sera rem enir les agents de la Mairie par te	is à la personne désignée sur présentation éléphone en cas d'imprévu.
Personne 1 :			
Nom :		Prénom :	
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Lien avec l'enfant :	44	One of the seconds	Auto anti-in-
□ Ami □ Assis		•	□ Autre, precisez :
Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	
Nom : Prénom :	Nom:		
Personne 2 :			
Nom :		Prénom :	
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Lien avec l'enfant :			
□ Ami □ Assis	tante maternelle		□ Autre, précisez :
Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	
Nom :	Nom :	Nom :	
Prénom :	Prénom :	Prénom :	
Personne 3 :		D /	
Nom :		Prénom :	
Téléphone fixe :		Téléphone portable :	
Lien avec l'enfant :			A 1 7 2
□ Ami □ Assis		□ Grands-parents	□ Autre, précisez :
Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	
Nom :	Nom :	Nom :	
Prénom :	Prénom :	Prenom :	
Fait à		Le	Signature(s)





Enfant 1		E	Enfant 2		Enfant 3
Nom :		Nom :		Nom:	
Prénom :		Prénom :		Prénom :	
Au e la municipalité de s		•		age de mon ent	
les figurent mon (mes ci pourront être repro supports municipaux	) enfant(s) o oduites par	qui seraient prise la commune ou	es dans le cadr u la presse en	e des activités mun partie ou en totali	icipales. ité sur tout suppor
□ Oui □ I	Non	□ Oui	□ Non	□ Oui	□ Non
		itorisation de		on enfant	
	ccueil de Lo	pisirs (préciser l'I	neure)		□ Non
□ Ōui □ I	ccueil de Lo Non	oisirs (préciser l'h □ Oui	neure)	on enfant □ Oui	□ Non
□ Oui □ I e à quitter seul(es) le	ccueil de Lo Non	oisirs (préciser l'h □ Oui	neure)		□ Non
□ Oui □ I e à quitter seul(es) le □ Oui □ I	ccueil de Lo Non périscolaire Non	oisirs (préciser l'h □ Oui (préciser l'heure	neure) □ Non e)	□ Oui	
□ Oui □ I e à quitter seul(es) le □ Oui □ I e à quitter seul(es) l'é	ccueil de Lo Non périscolaire Non	oisirs (préciser l'h □ Oui (préciser l'heure	neure) □ Non e)	□ Oui	
□ Oui □ I e à quitter seul(es) le □ Oui □ I e à quitter seul(es) l'é □ Oui □ I	ccueil de Lo Non périscolaire Non tude Non	oisirs (préciser l'h	neure)  □ Non e) □ Non	□ Oui	□ Non
Oui	ccueil de Lo Non périscolaire Non tude Non êt de bus au	oisirs (préciser l'h	neure)  Non  Non  Non	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non
Oui	ccueil de Lo Non périscolaire Non tude Non êt de bus au Non é par le frère	oisirs (préciser l'h	neure)  Non e)  Non Non  Non l'arrêt de bus a	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non □ Non
e à quitter seul(es) le  Oui □ l e à quitter seul(es) l'é  Oui □ l e à partir seul de l'arré  Oui □ l e à partir accompagné	ccueil de Lo Non périscolaire Non tude Non êt de bus au	oisirs (préciser l'h	neure)  Non  Non  Non	□ Oui □ Oui □ Oui	□ Non



□ Oui

□ Non

□ Oui



□ Oui

□ Non

□ Non

# Autorisation d'intervention d'urgence ou d'hospitalisation

Autorise le médecin à pratiquer en urgence tout soin nécessaire et éventuellement une intervention chirurgicale nécessitant une anesthésie générale à mon enfant.

□ Oui □ Non	□ Oui	□ Non	□ Oui	□ Non

# **Assurance**

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel.

Enfant 1		Enfant 2		Enfant 3	
Nom :	Nom :		Nom :		
Prénom :	Prénom :		Prénom :		
Compagnie d'assurance :	Compag	Compagnie d'assurance :		Compagnie d'assurance :	
N° de contrat :	N°	N° de contrat :		N° de contrat :	

# **Attestation sur l'honneur**

□ Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir les services de la collectivité de
tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale).
□ Reconnait également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux activités périscolaires, centre de
loisirs et restauration scolaire consultable sur le site Périscoweb, déclare approuver son contenu et m'engage à m'y
conformer.

	Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique d	destiné à
la	gestion administrative et pédagogique des élèves. Conformément à la loi « Informatiques et libertés » du 0	6 janvier
19	978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concern	ient, que
vo	ous pouvez exercer en vous adressant à la collectivité.	

Fait à	Le	Signature(s)
		- 0 (-/



